

## QUELQUES CHANTIERS DE LA FNIM

La Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM) représente depuis 20 ans les intérêts des mutuelles indépendantes françaises (France métropolitaine et DOM-TOM). La Fédération fonctionne comme système d'entraide et de mutualisation de moyens. Pragmatique, elle apporte des solutions concrètes aux préoccupations de ses membres : trois d'entre elles sont présentées lors des débats qui ont lieu dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération, les 25 et 26 juin à Paris.

### LA FNIM PREPARE DES SOLUTIONS POUR AIDER SES MUTUELLES A FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

L'accord national interprofessionnel (ANI) sur « le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels » signé au printemps 2009 implique un maintien d'une couverture des frais de santé pour des salariés ayant quitté leur entreprise, générant pour les mutuelles un surcoût difficilement tenable. La FNIM prépare des solutions afin de permettre à ses membres de faire face aux conséquences de ce texte. Des solutions concrètes devraient être proposées dès la rentrée.

### LA FNIM MILITE POUR LA DEFISCALISATION DES CONTRATS INDIVIDUELS DE COMPLEMENTAIRE SANTE.

Pour favoriser la souscription d'un contrat complémentaire santé par les catégories sociales professionnelles qui ne bénéficient pas de la CMU, de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ou de contrats collectifs, la FNIM milite pour la défiscalisation du contrat individuel, telle qu'elle existe pour les salariés en contrat obligatoire ou les travailleurs non salariés (Loi Madelin). Cette solution permettrait de contrebalancer le renchérissement des cotisations et de mettre à égalité l'ensemble des CSP au regard de la couverture maladie.

### LA FNIM MET A DISPOSITION DE SES ADHERENTS UN LOGICIEL POINTU DE CONTROLE INTERNE

Depuis 2009, les mutuelles sont dans l'obligation de produire des rapports de contrôle interne relativement complexes. Afin d'aider ses membres à se conformer rapidement et efficacement à cette nouvelle réglementation, la FNIM met à disposition de ses mutuelles un logiciel de contrôle interne pointu, VALDYS (élaboré par la société EFFISOFT). La Fédération prend en charge le coût du serveur ainsi que la formation qui se tiendra début septembre à Paris ; les mutuelles n'ayant qu'à financer la licence d'utilisation du logiciel et la formation de leurs équipes localement.





Contact presse  
Marie-Hélène Raimbault  
RP carrées  
03 28 52 00 50  
marie.raimbault@rp-carrees.com

## LA FNIM RENFORCE SES LIENS AVEC L'UNIVERS DES COURTIER D'ASSURANCE

Clarifier les relations entre les courtiers d'assurances et la FNIM, établir un code de bonnes pratiques entre les mutuelles adhérentes à la FNIM et les courtiers d'assurance, tel est l'objectif de la charte des usages de l'assurance collective, qui devrait être signée prochainement entre la Fédération et la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurance (CSCA). La signature de ce texte, dont la portée est symbolique, illustre la volonté de la FNIM et de la CSCA de se rapprocher de l'univers professionnel des courtiers d'assurance et de travailler avec eux selon des règles clarifiées et partagées de tous.

### A propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

La FNIM en bref :

Plus d'1,5 million de personnes protégées

Une cotisation unique : 1,19 euro seulement par chef de famille

Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

